

Niveaux européens

Cette initiation professionnelle est acquise soit dans un établissement scolaire, soit dans le cadre de structures de formation extra - scolaires, soit dans l'entreprise. La quantité de connaissances théoriques et de capacités pratiques est très limitée. Cette formation doit permettre principalement l'exécution d'un travail relativement simple, son acquisition pouvant être rapide

Ce niveau correspond à une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée avec la capacité d'utiliser les instruments et les techniques qui s'y rapportent. Cette activité concerne principalement un travail d'exécution qui peut être autonome dans la limite des techniques qui y sont afférentes.

Cette formation implique davantage de connaissances théoriques que le niveau 2. Cette activité concerne principalement un travail technique qui peut être exécuté de façon autonome et/ou comporter des responsabilités d'encadrement et de coordination.

Cette formation technique de haut niveau est acquise dans le cadre d'institutions scolaires ou en dehors de ce cadre. La qualification qui résulte de cette formation comporte des connaissances et des capacités qui font partie du niveau supérieur. Elle n'exige pas en général la maîtrise des fondements scientifiques des différents domaines concernés. Ces capacités et connaissances permettent d'assumer, de façon généralement autonome ou de façon indépendante, des responsabilités de conception et/ou de direction et/ou de gestion.

Cette formation conduit généralement à l'autonomie dans l'exercice de l'activité professionnelle (salariée ou indépendante) impliquant la maîtrise des fondements scientifiques de la profession.

Niveaux britanniques

1

Compétences dans l'exécution d'une gamme d'activités variées, dont la plupart peuvent avoir un caractère répétitif et prévisible.

2

Compétences dans une gamme importante d'activités diverses, exécutées dans une grande variété de contextes. Certaines de ces activités ont un caractère complexe et non répétitif et il existe un certain degré de responsabilité personnelle et d'autonomie individuelle. La collaboration avec d'autres, le cas échéant à travers l'appartenance à un groupe est souvent requise.

3

Compétences dans une large gamme d'activités diverses exécutées dans une grande variété de contextes, dont la plupart ont un caractère complexe et non répétitif. Un degré considérable de responsabilité et d'autonomie et la capacité à contrôler ou guider les autres sont des caractéristiques souvent requises.

4

Compétences dans une vaste gamme d'activités techniques professionnelles exécutées dans une grande variété de contextes et avec un degré important de responsabilité et d'autonomie personnelle. La capacité à assumer la responsabilité pour le travail des autres et à attribuer les ressources est souvent présente.

5

Compétence qui fait intervenir l'application d'une vaste gamme de principes fondamentaux et de techniques complexes dans une multitude de contextes variés et souvent imprévisibles.. Une grande capacité d'autonomie personnelle et une grande aptitude à assumer la responsabilité du travail des autres et à attribuer les ressources substantielles ainsi que des responsabilités personnelles en matière de diagnostic et d'analyse, de conception, de planification et d'évaluation.